

# «On ne dit pas toute la vérité au peuple»

Interview avec le commandant de corps Simon Küchler

Je n'ai jamais été fondamentalement opposé à une réforme de l'armée, mais je ne peux souscrire à la réforme actuelle parce que je reconnais derrière le concept Armée XXI un double langage: on ne dit pas toute la vérité au peuple. Je vous expose volontiers mes arguments. Précisons que je m'exprime ici librement et que je ne fais pas partie d'un des comités référendaires.

## Pourquoi êtes-vous contre Armée XXI?

Parce que je pense qu'elle représente un pas de plus en direction d'une politique de sécurité tout à fait nouvelle qui n'est pas bonne pour notre pays.

## «Tout à fait nouvelle»?

Jusqu'ici, on s'en tenait au principe de neutralité armée accompagnée d'une indépendance et d'une souveraineté relativement importantes. En revanche, Armée XXI est fondée sur la «sécurité par la coopération». Et là je demande: avec qui? On devrait dire au peuple précisément avec qui la Suisse doit coopérer. On dit toujours qu'elle ne veut pas adhérer à l'OTAN. Mais avec qui veut-elle coopérer si ce n'est avec l'OTAN? Je reconnais derrière le concept Armée XXI un double langage: on ne dit pas toute la vérité au peuple.

## Qu'est-ce que c'est, ici, toute la vérité?

J'attends une réponse à deux questions centrales: Dans quelle mesure la Suisse veut-elle rester, à l'avenir, indépendante et souveraine? Veut-elle et peut-elle abandonner sa neutralité? Car selon le droit international, un pays neutre ne peut coopérer pour sa défense que s'il est attaqué. Mais alors il est trop tard pour coopérer: je ne peux pas conclure une assurance au moment où ma maison brûle. Pour être sûr que quelqu'un vienne à son secours en cas de guerre, la Suisse devrait adhérer auparavant à des alliances, c'est-à-dire à l'OTAN, ce qui est contraire à la neutralité.

## Une alliance avec l'OTAN?

On devrait dire honnêtement: «Nous voulons une coopération (le Conseil fédéral a adopté cette stratégie), nous voulons une armée

plus petite mais nous ne pouvons mettre en œuvre cette stratégie qu'en abandonnant la neutralité et en adhérant à l'OTAN». Ce serait cohérent et sincère.

## Armée XXI est-elle un attrape-nigauds?

Elle n'est pas transparente. Elle renonce à une défense essentiellement autonome mais elle ne le dit pas franchement. Les planificateurs voulaient des engagements communs avec des partenaires, c'est-à-dire l'OTAN, dans la zone opérationnelle avancée. Le 8 décembre 1999, lors de ma dernière séance avec la direction du DDPS, ils ont même demandé l'abandon de la compétence défensive autonome et dit que la nouvelle armée composée de 140 000 soldats actifs et de 80 000 réservistes n'était possible que si l'on renonçait à la défense du pays et qu'on l'axait entièrement sur la coopération. Même l'actuel chef de l'état-major général Keckeis a expliqué dans des interviews qu'il renonçait à la défense autonome du pays. Un pays neutre qui coopère **avant** d'être attaqué, contrevient au droit de la neutralité et cesse d'être neutre, en tout cas aux yeux de tous les pays qui ne sont pas partenaires de l'OTAN.



Simon Küchler, Steinen SZ commandant du corps d'armée de montagne 3 de 1993 à 1999

## Alors, les planificateurs abandonnent l'idée de la Suisse ?

L'orientation vers et la dépendance d'une alliance militaire ainsi que l'abandon de l'autodéfense militaire représentent pour la Suisse l'abandon historique de principes éprouvés. Ce changement ne devrait pas être dissimulé dans une réforme de l'armée mais faire l'objet de vastes et honnêtes débats. Dans ce sens l'idée de la Suisse est mise en question.

**Mais dans l'esprit d'Armée XXI, «coopération» veut dire que notre armée peut collaborer avec d'autres armées – notamment lors d'opérations de maintien de la paix, ce qui implique une structure identique des formations, des processus et de la communication ainsi qu'une langue commune.**

Ce n'est qu'une part de la vérité. Je suis favorable à ces engagements, mais pour cela seulement les troupes prévues pour être engagées à l'étranger devraient être inter opérables avec l'OTAN et non pas toute l'armée. De tels engagements ne signifient pas, qu'en tant que pays neutre, nous pouvons abandonner notre défense autonome et que nous devons ou puissions fonder notre défense sur la «coopération», c'est-à-dire sur la dépendance d'une alliance militaire. Si la Suisse ne peut ni ne veut plus se défendre seule, il faut avoir le courage de le dire au peuple.

## Voulez-vous ne plus jamais pouvoir vous prononcer sur les questions militaires?



«Comme pour les opérations du PPP, dont le commandement suprême incombe forcément à l'OTAN, il y aura un démantèlement de la démocratie à l'intérieur du pays. Avec la nouvelle loi militaire, le Conseil fédéral et le Parlement veulent s'arroger le droit de régler par voie d'ordonnance des questions importantes concernant l'armée. Or les ordonnances ne sont pas soumises au peuple. Les autorités pourront dorénavant réformer l'armée à leur guise. Il faut donc que Berne continue de soumettre ses projets au peuple.»

Brigadier en retraite Erhard Semadeni, Jenins GR

**Mais une adhésion à l'OTAN devrait être approuvée par le peuple, de même que l'abandon de la neutralité.**

On peut aussi créer petit à petit les conditions qui feront que l'on dira un jour: «Nous ne pouvons plus assumer notre défense de manière autonome, comme le veut le droit de la neutralité: dans notre propre intérêt, nous devons adhérer à l'OTAN.» C'est ce que je crains fort.

**Croyez-vous que la mission constitutionnelle de protection de la population civile ne pourra pas être assumée par Armée XXI?**

Alors qu'en des temps de terrorisme elle prend une importance particulière, les planificateurs n'en ont guère tenu compte. Et je peux le prouver. Lors de cette séance du 8 décembre 1999, ils ont demandé de renoncer à cette mission. Selon eux, Armée XXI n'était réalisable que si on la déchargeait de cette tâche. Ceux qui pensent ainsi méconnaissent les besoins de protection particuliers de la population en cas de conflit. C'est pourquoi Armée 95 avait créé les troupes territoriales que l'on veut supprimer maintenant. Ces troupes surveillent et protègent des infrastructures vitales pour la population comme les centrales électriques, les boulangeries industrielles, les hôpitaux, etc. Les pillages récents de Bagdad montrent ce qui peut se passer quand de telles troupes font défaut dans le chaos. De même, on réduit d'environ 80% les troupes de sauvetage. Ces dernières, uniques au monde, sont formées pour sauver les blessés et les personnes ensevelies sous les décombres. Les entreprises de construction ne peuvent pas le faire.

**Que pensez-vous des planificateurs de l'armée?**

La composition de la commission de planification est discutable: un groupe de 40 jeunes officiers de métier a conçu une nouvelle «armée de milice» sans que la milice y soit représentée.

**Que pensez-vous de la structure modulaire prescrite par l'OTAN?**

Le fait que la taille de l'Armée XXI ait été déterminée tout à fait arbitrairement et non en fonction des menaces potentielles, est contestable. Et également le fait qu'une seule variante axée sur l'OTAN ait été proposée au DDPS selon la formule «c'est à prendre ou à laisser».

La structure modulaire de l'armée contrevient à notre principe de milice dont l'ancrage régional des troupes fait partie. On ne peut s'empêcher de penser que Berne voudrait «dégouter» la milice.

## **Carlo Jagmetti, ancien Ambassadeur**

«Plus on se rapproche de l'OTAN, moins on respecte le droit de la neutralité. A mon avis, en adhérant au «Partenariat pour la Paix» (PPP), nous avons déjà franchi la limite.»



«Même sans faire partie de l'OTAN, nous serons liés militairement à la superpuissance assaillante au travers du PPP. Voulons-nous un partenariat pour la guerre?»

*Exposé du 15 mars à Winterthur*

## **L'armée de milice est-elle dévalorisée ?**

En effet, dans la nouvelle armée, la milice est dévalorisée bien que la Constitution précise que l'armée est organisée «selon le principe de l'armée de milice».

## **On dit qu'Armée 95 appartient au passé.**

Le DDPS possède depuis 1997 une «liste des 100 défauts d'Armée 95». La loi actuelle permettrait de corriger sans difficulté tous ces défauts. Si on n'a jamais remédié à ces manques, c'est probablement en partie pour pouvoir avancer maintenant cet argument. La milice, j'en suis sûr, serait toute disposée à corriger ces défauts et à adapter l'armée au futur.

## **Des représentants du DDPS affirment que les gens comme vous apportent de l'eau au moulin des partisans de la suppression de l'armée.**

C'est là un argument de propagande inacceptable. On peut légitimement supposer que le peuple est capable de faire la différence entre ceux qui veulent supprimer l'armée, qui sont dangereux, et ceux qui veulent une armée moderne conforme à la Constitution et aux principes encore en vigueur. J'affirme rester, comme des quantités de mes camarades de la milice, un bon patriote et un partisan de l'armée même si je refuse la présente réforme. Pour nous, un NON lors de la votation du 18 mai représente une chance pour que l'armée puisse être réformée de manière à pouvoir continuer de protéger le pays et sa population.

## **Merci pour vos réponses pertinentes.**

Interview paru dans le *Neues Bülacher Tagblatt* du 8 avril 2003

## **Quel rôle joue l'OTAN d'aujourd'hui?**



«En l'absence de toute contrainte, nous nous mettons sous la dépendance d'une alliance militaire qui, depuis 1999, lors du sommet du jubilé à Washington, s'est dotée d'une nouvelle doctrine agressive qui lui permet de mener des guerres en dehors de sa zone traditionnelle. En 1999 déjà, l'OTAN a montré, à l'occasion du conflit yougoslave, qu'elle faisait fi des décisions de l'ONU. Elle a également joué un rôle dans la guerre en Irak: bien que l'offensive des Etats-Unis soit contraire au droit international, toutes les bases de l'OTAN en Europe et dans la région arabe ont été utilisées et tous les pays membres ont ouvert leur espace aérien.»

*Marion Feigl, 1968, biologiste et étudiante en droit. Représentante du «Comité fédéral pour une Suisse neutre, souveraine et démocratique»*

## **NON à Armée XXI et NON à la Protection civile XXI**

Comité fédéral pour une Suisse souveraine, neutre et démocratique

c. p. 2959 • 8033 Zurich • Tél.: 01 350 72 75 • Fax: 01 350 72 76 • [www.discours-libre.ch](http://www.discours-libre.ch) • CCP 87-745508-5